

Commune de MEGEVE

EXECUTION DES JUGEMENTS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE DU 14 FEVRIER 2019

Par délibération n° 2019-131-DEL du 14 mai 2019, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment tiré les conséquences des jugements du Tribunal Administratif de Grenoble du 14 février 2019 prononçant l'annulation partielle du PLU approuvé le 21 mars 2017 et élaboré les nouvelles dispositions du PLU applicables aux parties du territoire communal concernées.

Le public est informé que cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois.

Le dossier peut être consulté en Mairie auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public.



Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES